

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III

Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
OPTICAL DEPTH FIELD MIC	CROSCOPE				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date			
31184-130941/A			12	-16	
Client Reference No N° de re	éférence du client	•			
31184-130941					
GETS Reference No N° de re PW-\$\$PV-940-64181	éférence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۰V	ME	
pv940.31184-130941					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM					
F.O.B F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes					
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Bu	ıyer ld - ld de l'acheteur	
Hooper, Marlyn	·			940	
Telephone No N° de télépho	one		•	- N° de FAX	
(819) 956-2702 ()		(819)	95	6-3814	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:				
Destination - des biens, servic	ces et construction:				
NATIONAL RESEARCH COU	JNCIL CANADA				
BLDG M7					
1200 MONTREAL RD OTTAWA					
Ontario					
K1A0R6					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address	•			
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm			
(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
	-			
Signature	Date			



90	
and	
Works	
Public	Canada
ķ	
_	

ltem		Dest. Code	Inv. Code	Ş	U. of I.	Unit Price/F FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Red	Del Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req. Liv. offerte	Liv. offerte
П	OPTICAL DEPTH FIELD MICROSCOPE	31184	31184	1	Each	\$	\$	See Herein	
	IN ACCORDANCE WITH THE MANDATORY								
	TECHNICAL REQUIREMENTS LISTED IN								
	ANNEX A								

31184-130941/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv94031184-130941

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA
- 12. Instructions pour l'expédition livraison à destination

31184-130941/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv94031184-130941

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

Annexe A Mandatory Specifications
Annexe B Liste Complete des Directeurs

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

31184-130941/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31184-130941

pv94031184-130941

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail au point Détail des articles.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u>

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel 2007-11-30

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184--130941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier 31184-130941 pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 31184-130941

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (deux (2) exemplaires) Soumission financière (un (1) exemplaire) Section II:

Attestations (un (1) exemplaire) Section III:

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm); (a)
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. (b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 **Section I: Soumission technique**

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184--130941/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941 pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1.1 Formation

	Une formation sur place doit être assurée à tout au plus quatre (4) utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix.
	La formation sur place doit être offerte dans les jours civils suivant l'installation.
	Veuillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :
1.1.2	Produits offerts
	Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :
	Nom du fabricant : Numéro de modèle ou de la pièce : Documentation jointe : Oui () Non ()
1.1.3	Lieu de fabrication ou d'expédition
	Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens:
	Emplacement : Code postal :
1.1.4	Livraison
	Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars, 2014 au plus tard, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant :
1.1.5	Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de dix (10) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ pv 940 \end{array}$

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.1.6 Représentants

31184-130941

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3,Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, la formation et les manuels, rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, Ontario), le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change

2010-01-11

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Facteurs d'évaluation

- 1. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE) : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.
- 2. CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE) :

31184-130941

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

File No. - N° du dossier pv94031184-130941 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

- 3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)
- 4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer voir Parti 5 Attestations.
- 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A

1.2 Évaluation financière

- 1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :
 - a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane (s'il y a lieu)et les taxes d'accise canadiens, et les taxes applicable exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
 - b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Ottawa, Ontario).
- 2. Méthode de sélection

A0031T Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

2010-08-16

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

File No. - N° du dossier pv94031184-130941 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission, des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contratbesoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

31184-130941

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " Détails de l'article ".

2.2 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais et en français, doit être fournie avec chaque système.

2.3 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus quatre (4) utilisateurs.

2.4 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période de (10) ans après l'acceptation, sans frais additionnels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement).

31184-130941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

31184-130941

pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlyn Hooper

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction des produits commerciaux et de consommation

11, rue Laurier

6A2, Phase III, Place du Portage

Gatineau (Québec) K1A 0S5 Téléphone : 819-956-2702 Télécopieur : 819-956-3814

Courriel: marlyn.hooper@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement)

Nom:	
Téléphone:	
Télécopieur :	
Courriel ·	

Le responsable technique pour ce contrat est :

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Compte Payable

Nom: Susan Larocque Téléphone : (613) 993-1158

Courriel: susan.larocque@nrc-cnrc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client 31184-130941

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

5.4 Représentant de l'entrepreneur (remplir)

	Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :				
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison			
	Nom:	Nom:			
	No de téléphone :	No de téléphone :			
	No de télécopieur :	No de télécopieur			
	Courriel :	Courriel :			
6.	Paiement				
6.1	Base de paiement - prix ferme				
	l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferr	nte toutes ses obligations en vertu du contrat, ne précisé dans le contrat, selon un montant total de ribution du contrat seulement) Les droits de douane sus.			
	ou interprétation des travaux, à moins que	ur tout changement à la conception, toute modification ces changements à la conception, ces modifications ou ar écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés			
6.2	Clauses du guide des CCUA				
	H1000C Paiement unique	2008-05-12			
7.	Instructions pour la facturation				

7

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la a) page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé " Responsables " du contrat.
 - Les factures et les confirmations de commande peuvent être envoyées (c) par courriel à l'adresse suivante:

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31184-130941

pv94031184-130941

frontdeskm-22@nrc.gc.ca

d) Pour faciliter le processus de paiement, l'entrepreneur doit préciser le numéro de contrat sur toutes les factures et tous les avis d'expédition. L'absence de ce numéro retardera le paiement ainsi que la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

8. **Attestations**

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- 2010A (2013-04-25) les conditions générales biens (complexité moyenne); b)
- c) Annexe A, Spécifications Obligatoires;
- la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission), d)

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9068C	Règlements concernant les emplacements	2010-01-11
	du gouvernement	
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadi	en) 2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étrang	er) 2006-06-16

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 31184-130941/A$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv940

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941 pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ pv940 \end{array}$

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A

SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES POUR

Optical Depth Field Microscope

Fournissuers doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphes, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

1.0	Le microscope doit avoir une platine motorisée en XY;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
2.0	Le microscope doit avoir un axe Z inclinable jusqu'à 90 degrés pour tous les grossissements;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
3.0	Le microscope doit avoir une platine motorisée en Z avec un indicateur de hauteur en option;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
4.0	La console du microscope doit pouvoir servir de contrôleur unique de la platine en XYZ;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
5.0	Le microscope doit avoir des capacités de mesure et d'imagerie 3D;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
6.0	Le microscope doit avoir un dispositif de réglage de l'angle d'incidence de la lumière;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
7.0	Le microscope doit avoir la possibilité d'être portable pour des observations non destructives d'échantillons de grande taille;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
8.0	Le microscope doit être capable de mesurer la rugosité de surface;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
9.0	Le microscope doit avoir une source de lumière à DEL ou halogène;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-130941/A

31184-130941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pv940

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

10.0	Le microscope doit avoir une profondeur de champ optique supérieure ou égale à 34 mm pour un grossissement de 20;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
11.0	Le microscope doit avoir une distance de travail supérieure ou égale à 85 mm pour un grossissement de 500;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
12.0	Le microscope doit être muni d'un polariseur et d'un diffuseur avec la source de lumière;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
13.0	Le microscope doit pouvoir être utilisé comme poste de travail portable ou stationnaire;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
14.0	Le microscope doit avoir un moniteur intégré qui possède une résolution supérieure à 1000 lignes TV;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
15.0	Le microscope doit avoir une résolution d'image supérieure ou égale à 54 mégapixels et supérieure à 1000 lignes TV;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
16.0	Le microscope doit avoir une fonction d'assemblage d'images 2D et 3D;
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :
17.0	Les logiciels du système du microscope doivent tous être préinstallés et comprendre les mises à niveau gratuites pour la durée de vie.
	Référence dans la proposition de l'entrepreneur :

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 31184-130941/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-130941

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ pv940 \end{array}$

File No. - N° du dossier pv94031184-130941

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position		